LIVRET D'ACCUEIL EN ONTARIO

Pour femmes immigrantes francophones

MOFIF

ensemble pour un avenir meilleur

Mot de la Présidente

Bienvenue en Ontario !

Tant de questions que l'on se posent et de choses à régler quand on arrive, n'est-ce pas ? Pour le logement, la santé, l'éducation, les diplômes, mais aussi les activités culturelles et les obligations administratives, tout est à (re)découvrir et cela peut causer un stress assez important.

Pour trouver vos repères au sein de ce nouvel environnement, nous vous invitons à demander de l'aide et des conseils aux professionnels qui travaillent dans les nombreux organismes de soutien aux nouveaux arrivants francophones autant qu'aux associations représentant vos communautés d'origine et aux habitants anglophones de vos quartiers et villes.

Il est important de savoir que vous pouvez obtenir des services en français des 28 ministères du gouvernement provincial. C'est votre droit aux termes de la Loi sur les services en français. Vous pouvez, par exemple, vous procurer un permis de conduire ou un certificat de naissance en français. Si vous avez besoin de renseignements sur un programme du gouvernement, vous pouvez aussi demander à ce qu'ils vous soient fournis en français.

Ce livret, où nous citons quelques exemples d'organismes, complète le répertoire de services pour les femmes immigrantes francophones que vous trouverez en ligne sur notre site internet www.mofif.ca ainsi que le recueil de récits de femmes. Ces outils ont pour vocation de vous donner les premières informations essentielles pour un bon début dans votre communauté d'accueil.

D'ailleurs, plus de 200 organismes en Ontario sont à votre service ! Consultez-les, cela vous permettra de gagner du temps dans votre quotidien. À noter que la plupart sont mentionnés dans le répertoire du MOFIF et que celui-ci sera complété au fur et à mesure.

Enfin, nous tenons à remercier ici l'ensemble des intervenantes et intervenants et des équipes des organismes qui travaillent au quotidien pour recevoir et renseigner les nouveaux arrivants. Nous souhaitons remercier plus particulièrement les représentants des organismes, Ammar Boulecane, Estelle Duchon, Chantal Gagnon, Adama Touré, Lily Adoko, Serge Paul et Rajiv Bissessur qui ont contribué, par leurs informations et leurs échanges, à la réalisation du présent livret.

Nos remerciements à Patrimoine Canada qui aura permis la réalisation de ces outils, grâce à son soutien.

Fayza Abdallaoui
Présidente du MOFIF
Juin 2019

Vous n'êtes pas seules ! La communauté francophone en Ontario en quelques chiffres :

Il existe même des régions désignées, ce sont les zones où les Francophones représentent au moins 10 % de la population – ou à proximité d'une telle zone – ou encore dans une ville comptant au moins 5 000 résidents francophones. Pour en savoir plus, visitez le site www.ontario.ca rubrique « Services gouvernementaux en français. »

La **présence française en Ontario** remonte à plus de **400 ans**. En 1986, le gouvernement ontarien a adopté à l'unanimité la ***Loi sur les services en français*** (*LSF*). La *LSF* garantit au public le droit de recevoir des services en français et de communiquer en français avec le gouvernement de l'Ontario, notamment dans les 26 régions désignées.

La population francophone compte **622 415** personnes

ce qui représente **4.7 %** de la population ontarienne

Au total, environ **1,5 million** de personnes en Ontario ont la connaissance **du français en plus de l'anglais**. Francophones et francophiles représentent donc **11 %** de la population totale de la province.

sur un total de **13 448 494** habitants en Ontario.

Il est à noter que le nombre absolu de francophones a augmenté de façon soutenue au cours des deux dernières décennies.

La **DÉFINITION INCLUSIVE DE LA FRANCOPHONIE (DIF)** a été adoptée **en 2009** par le gouvernement de l'Ontario.

La DIF intègre, outre les personnes qui ont le français comme langue maternelle, celles n'ayant ni le français ni l'anglais comme langue maternelle, donc les allophones, et qui ont une connaissance particulière du français et le parlent à la maison. Selon la DIF, une famille d'origine sénégalaise, par exemple, qui parle le wolof et le français à la maison, est maintenant considérée comme francophone.

LA POPULATION FRANCOPHONE DE L'ONTARIO

A AUGMENTÉ DE **2%** ENVIRON DEPUIS 2011

LA PLUS GRANDE CONCENTRATION de francophones se trouve dans L'EST DE L'ONTARIO

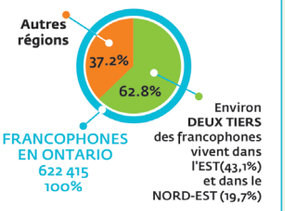

LA POPULATION FRANCOPHONE EN ONTARIO
PAR RÉGION

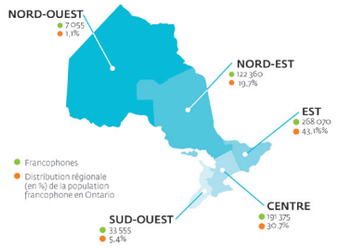

LES FRANCOPHONES PAR GROUPE D'ÂGE

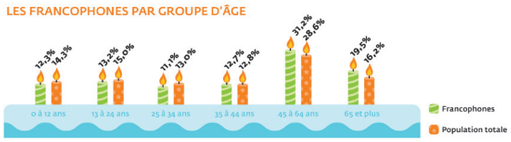

LIEU DE NAISSANCE DES FRANCOPHONES

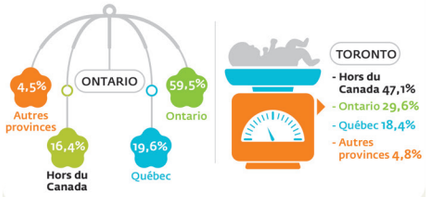

MINORITÉS VISIBLES FRANCOPHONES PAR RÉGION

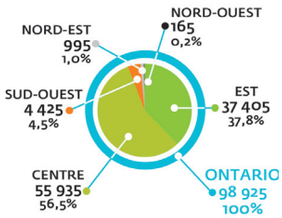

Source : Bureau de l'Ombudsman de l'Ontario - Services en français

RÉGIONS DÉSIGNÉES

Région désignée	Francophones dans la région	% de la population
1. **Cité de Toronto :**		
Totalité	63 055	2,3%
2. **Cité de Hamilton[1] :**		
Totalité	6 475	2,0%
3. **Municipalité régionale de Niagara :**		
Cité de Port Colborne	940	5,2%
Cité de Welland	5 355	10,4%
4. **Ville d'Ottawa :**		
Totalité	162 230	17,6%
5. **Municipalité régionale de Peel :**		
Cité de Mississauga	15 185	2,1%
Cité de Brampton	8 930	1,5%
6. **Ville du Grand Sudbury :**		
Totalité	43 895	27,7%
7. **Comté de Dundas :**		
Canton de Winchester	415	12,4%
8. **Comté d'Essex :**		
Cité de Windsor	7 535	3,5%
Ville de Belle River	555	10,2%
Ville de Tecumseh	665	5,2%
Canton d'Anderdon	285	3,3%
Canton de Colchester North	210	4,8%
Canton de Maidstone	975	4,6%
Canton de Sandwich South	305	4,1%
Canton de Sandwich West[2]	1 065	3,5%
Canton de Tilbury North	580	16,1%
Canton de Tilbury West	135	8,3%
Canton de Rochester	490	10,8%
9. **Comté de Glengarry[3] :**		
Totalité	7 965	34,8%
10. **Comté de Kent :**		
Ville de Tilbury	355	7,6%
Canton de Dover	445	12,7%
Canton de Tilbury East	85	4,5%
11. **Comté de Prescott[4] :**		
Totalité	25 900	73,1%
12. **Comté de Renfrew :**		
Cité de Pembroke	970	7,3%
Canton de Stafford	160	5,8%
Canton de Westmeath	170	6,0%

Région désignée	Francophones dans la région	% de la population
13. **Comté de Russell[5] :**		
Totalité	31 925	60,4%
14. **Comté de Simcoe :**		
Ville de Penetanguishene	835	11,2%
Canton de Tiny	1 180	10,0%
Canton d'Essa	1 485	7,1%
15. **Comté de Stormont[6] :**		
Totalité	15,555	23,8%
16. **District d'Algoma :**		
Totalité	7 590	6,7%
17. **District de Cochrane :**		
Totalité	35 550	45,0%
18. **District de Kenora :**		
Canton d'Ignace	100	8,3%
19. **District de Nipissing :**		
Totalité	20 030	24,4%
20. **District de Sudbury :**		
Totalité	5 860	26,0%
21. **District de Thunder Bay :**		
Ville de Geraldton	400	21,1%
Ville de Longlac	520	36,2%
Ville de Marathon	340	10,4%
Canton de Manitouwadge	305	15,9%
Canton de Beardmore	30	12,5%
Canton de Nakina	70	22,6%
Canton de Terrace Bay	115	7,3%
22. **District de Timiskaming :**		
Totalité	7 715	24,2%
23. **Comté de Middlesex :**		
Ville de London	7 345	1,9%
24. **District de Parry Sound :**		
Municipalité de Callander[7]	430	11,1%
25. **Comté de Frontenac :**		
Cité de Kingston	5 240	4,3%
26. **Municipalité régionale de York :**		
Ville de Markham	4 600	1,4%

[1] Totalité de la cité de Hamilton telle qu'elle existait au 31 décembre 2000.
[2] Les données pour le canton de Sandwich West proviennent du canton de LaSalle.
[3] Les données pour le Comté de Glengarry sont basées sur les données de Glengarry Nord et Glengarry Sud, selon les municipalités de 2016.
[4] Les données pour le Comté de Prescott incluent : Hawkesbury Est, Hawkesbury Ouest, Hawkesbury, Vankleek Hill, Caledonia, Longueuil, L'Orignal , Alfred TP, Alfred VL, Plantagenet Sud, St-Isidore, Plantagenet Nord et Plantagenet, selon les municipalités de 1996.
[5] Les données pour le Comté de Russell incluent : Clarence, Rockland, Cambridge, Casselman et Russell, selon les municipalités de 1996.
[6] Les données pour le Comté de Stormont incluent : Cornwall TP, Cornwall C, Osnabruck, Finch TP, Finch VL, Roxborough, selon les municipalités de 1996.
[7] Les données pour la municipalité de Callander sont basées sur les municipalités telles qu'elles étaient en 2016.

N. B. Les données sont basées sur les municipalités de 1996, sauf indication contraire.

Sources : Office des affaires francophones et Statistique Canada, recensement de la population, 2016.

L'EMPLOI EN ONTARIO

La recherche d'un emploi peut être complexe et frustrante, surtout lorsque l'on arrive avec des diplômes et une expérience significative dans un domaine en particulier. Vous verrez, il y a des organismes pour vous accompagner et vous aider à intégrer le marché de l'emploi avec sérénité et une meilleure compréhension du système.

Les services disponibles sont :

- Ateliers de préparation à l'emploi, adaptation du CV, mentorat, préparation aux entretiens et consultations individuelles avec des conseillers en placement pour comprendre les meilleures stratégies pour décrocher un emploi en Ontario. Pour trouver les organismes qui offrent des services en français, consultez notre répertoire sur **MOFIF.ca ou contactez-nous.**
- Centre de ressources en emploi : organismes communautaires sans but lucratif, au Collège la Cité, à Ottawa, dans la région Prescott-Russell et le Centre Francophone de Toronto. Il favorise le jumelage entre les recruteurs et les chercheurs d'emploi. https://eolcc.ca/
- Option emploi, job connect : Service d'emploi bilingue offert par le collège Boréal : http://www.collegeboreal.ca/services-aux-etudiants/centres-emploi/
- Conseil des Organismes Francophones de la Région de Durham (COFRD) http://www.cofrd.org/

Les meilleures stratégies pour décrocher un emploi en Ontario :

- **Le réseautage**
- **Le bénévolat**
- **Le contact direct avec l'employeur**
- **Les réseaux sociaux surtout LinkedIn**
- **La bonne connaissance du marché du travail (MT)**
- **La bonne compréhension des offres d'emploi**

Bien rédiger son CV selon les normes :

Il peut être chronologique, fonctionnel, ou combiné. Ne doit pas contenir des informations sur l'âge, le genre, la religion, l'assurance sociale, l'affiliation politique ou le statut d'immigration. Et, surtout, pas de photo. https://www.gojobs.gov.on.ca/Pages/HiringProcess.aspx

Ce qu'il faut absolument savoir en matière d'emploi en Ontario

Les études et les titres de compétences, même s'ils remplissent les conditions requises pour immigrer au Canada, ne sont pas automatiquement reconnus par les ordres professionels et les employeurs.

Professions et métiers non réglementés : elles représentent la majorité des professions au Canada. Aucun permis n'est exigé. Toutefois, il existe, dans certains domaines, des associations professionnelles qui peuvent faciliter l'accès au travail. Il n'est cependant pas, obligatoire d'y adhérer.

Professions et métiers réglementées : 20 % des métiers en Ontario nécessitent un permis ou un certificat, exemple : avocat, médecin etc. Les professionnels doivent être enregistrés à l'Ordre des organismes de réglementations spécifiques à chacune des professions.

Vous envisagez l'entreprenariat ? Voici quelques organismes qui pourront vous aider :

- La Société économique de l'Ontario (SÉO)
- Le Conseil de la Coopération de l'Ontario (CCO)
- Les centres d'encadrement des petits entrepreneurs offerts au niveau municipal
- Services consultatifs aux entreprises à forte croissance et incubateurs
- Futurpreneur, organisme bilingue
- La Banque de Développement du Canada (BDC) : services de financement aux jeunes entrepreneurs
- L'Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario (FedDev Ontario) offre des possibilités de financement et de services aux entreprises en herbe dans le cadre du Réseau Entreprise Canada.

Programme de financement et conseils à consulter, www.entreprisescanada.ca

Trouver un logement est une priorité en arrivant en Ontario. Cette fiche vous aidera à identifier des pistes, comprendre les réglements afin de bien vous loger. Il y a également des groupes de nouveaux arrivants sur Facebook qui pourront vous donner des bons plans !

Quelques organismes peuvent vous guider :

Un organisme d'aide aux à l'établissement fournit en général des renseignements et une aide pour trouver un logement. Il y a aussi les autorités suivantes :

- **L'Association d'aide au logement de l'Ontario aide à trouver une maison et à l'installation. Elle aide aussi à éviter l'expulsion et à chercher des aides financières ; https://findhousinghelp.org/wihh/index.php**
- **La société canadienne d'hypothèque et de logement (SCHL), un organisme du gouvernement fédéral, aide les canadiens et les nouveaux arrivant à s'orienter en matière de logement ; https://www.cmhc-schl.gc.ca/fr**
- **La Commission de la location immobilière (CLI) : offre des renseignements sur les droits et les responsabilités des locateurs et des locataires et règle les différents entre les deux. http://www.sjto.gov.on.ca/cli/**

Certaines villes sont plus demandées que d'autres. Armez-vous de patience et de débrouillardise !

Quels sont les différents types de logement disponibles en Ontario ?

- **Logements locatifs** : gérés par des propriétaires privées
- **Logements subventionnés** : Ce sont des logements où le locataire ne payera que 30 % de son revenu brut, selon les règlements.
- **Logements coopératifs (ou co-op en anglais)** : disponibles pour les membres uniquement avec un loyer plus faible pour les appartements privés.
  - Cooperative Federarion of housing of Toronto chfcanada.coop
  - Les Coopératives d'Habitation Une Solution Abordable
  - Ontario non-profit housing association
- **Les refuges d'urgence :** généralement réservés aux femmes victimes de violence conjugale, et pour les réfugiées en transition, ils offrent des services de counselling et de soutien.
- **Les résidences pour personnes âgées :** on parle de foyers de soins de longue durée et des maisons de retraite. https://www.ontario.ca/
- **Les logements flexibles : spécialement conçus pour abriter les personnes souffrant de problèmes de santé mentale et ayant une déficience intellectuelle, ainsi que les victimes de violences familiales et les jeunes à risque.**

Acheter une maison en Ontario contactez :

La Société canadienne d'hypothèque et de logement (SCHL) publie un guide à l'intention des nouveaux arrivants pour l'achat d'une première maison au Canada.

L'Association canadienne de l'immeuble https://www.crea.ca/ consultez aussi https://www.ontario.ca/fr/page/etre-proprietaire-condo

Les règles d'acquisition des biens immobiliers changent régulièrement. Informez-vous auprès des professionels!

Qu'est-ce qu'il faut absolument savoir en matière de logement en Ontario ?

Un logement ne peut pas être refusé à cause de la race, du sexe, de l'âge, de l'orientation sexuelle, d'handicap, de religion ou d'orientation ethnique.

Un propriétaire (locateur) a le droit de vérifier :

- le relevé bancaire
- le score de crédit, avec votre nom, l'adresse actuelle et la date de naissance
- un garant (certains organismes communautaires peuvent aider à en trouver)
- des références (des personnes qui peuvent garantir votre sérieux)

Le bail standard est généralement d'une durée d'une année. Il pourra être renouvelé sur une base mensuelle.

Si vous vouliez quitter avant la fin de l'année, il se peut que vous ayez à sous-louer l'appartement en ayant l'accord du propriétaire. Si ce dernier refuse le transfert du bail, vous pouvez résilier le contrat.

Le déménagement nécessite généralement un préavis de **60 jours** avant la date du départ.

Le dépôt de garantie peut être constitué par le premier et le dernier mois de loyer.

L'augmentation de loyer ne doit pas dépasser **un montant précis fixé par la ville**. Calculez le taux en fonction de votre ville de résidence : www.ontario.ca/fr/page/le-taux-legal-daugmentation-des-loyers-pour-lontario?).

Le propriétaire doit présenter un préavis écrit **90 jours** avant l'augmentation du loyer.

L'expulsion se fait suite à une requête déposée par le locateur au CLI. Pour vous défendre, il faut contacter la commission dans les 5 jours qui suivent l'avis d'expulsion.

Le propriétaire est responsable du maintien et des réparations.

L'expérience de l'immigration vous rend-elle plus vulnérables aux maladies ? Il est clair que le changement climatique, le bouleversement des habitudes alimentaires ainsi que les barrières socio-économiques auxquelles vous pourriez vous heurter peuvent avoir une influence sur votre santé physique et mentale.

Comment se soigner en Ontario ?

- **L'Assurance-santé de l'Ontario :** offerte par Service Ontario aux résidents permanents, aux réfugiés, aux résidents temporaires ayant un permis de travail valide et un travail à plein temps en Ontario pendant au moins six mois. Elle assure plusieurs services dont les visites chez le médecin et les visites ou séjours à l'hôpital.
  À savoir : il faut prévoir un délai d'attente de 3 mois avant de pouvoir recevoir sa carte.
  https://www.ontario.ca/fr/page/les-soins-de-sante-en-ontario

- **Le programme fédéral de santé intérimaire (PFSI) :** offre des services durant 12 mois renouvelables, pour les personnes qui ne sont éligibles pour l'Assurance-Santé de l'Ontario.

- **Le programme d'assurance-santé provisoire de l'Ontario (PASPO) :** offre des services pour ceux qui ne sont pas admissibles au PFSI comme les demandeurs d'asile.

- **Le régime d'assurance maladie universitaire (RAMU) :** offre des services aux étudiants étrangers et internationaux qui ne sont pas couverts par le régime de l'assurance-santé de l'Ontario.

- Si vous n'avez pas accès à ces programmes, **il est possible de prendre une assurance privée**. Les soins coûtent très chers.

Une assurance complémentaire est importante pour les services non couverts par OHIP

- **Les médicaments sur ordonnance fournis dans un milieu non hospitalier**
- **Les soins dentaires**
- **Les lunettes et les lentilles cornéennes et la chirurgie des yeux au laser**
- **La chirurgie esthétique et la circoncision**

Quel est le rôle d'un médecin de famille ?

Le médecin de famille est la porte d'entrée du système de santé en Ontario. Il fournit :

- Diagnostic et traitement des maladies et blessures courantes ;
- Aiguillage vers les spécialistes de la santé qui peuvent apporter leur aide dans des cas précis y compris vers le gynécologue ;
- Soutien pour gérer un état chronique (comme le diabète ou l'hypertension artérielle) ;
- Ordonnances de médicaments ;
- Vérifications régulières.

À savoir : il est primordial de se trouver un médecin de famille dès votre arrivée.

Comment trouver un médecin de famille ou une infirmière praticienne francophones ?

Inscrivez-vous à « Accès Soins » et demandez à une infirmière de vous trouver un médecin ou une infirmière praticienne qui parle en français.

Vous pouvez utiliser la page « All doctors search » de l'Ordre des médecins et chirurgiens de l'Ontario. Sous « Physician Type » (type de médecin), choisissez « Family Doctor » (médecin de famille) ; choisissez ensuite l'endroit et la langue ; puis, contactez le médecin pour vérifier s'il accepte de nouveaux patients.

Tapez « Cliquez-santé » pour trouver un médecin francophone
https://www.ontario.ca/fr/page/trouver-un-medecin-de-famille-ou-une-infirmiere-praticienne
http://www.health.gov.on.ca/fr/

Quels types de centres de soins existent-ils en Ontario ?

- **Les cliniques sans rendez-vous :** fournissent des soins médicaux aux personnes qui n'ont pas de médecin de famille ou qui n'arrivent pas à le joindre https://www.ontario.ca/fr/page/cliniques-sans-rendez-vous

- **Les centres de santé communautaires :** aident à voir un médecin, du personnel infirmier praticien, un travailleur social, un diététiste et d'autres professionnels : https://www.ontario.ca/fr/page/centres-de-sante-communautaire

- **Les hôpitaux avec spécialisations,** services d'urgence etc.

Beaux sourires Ontario :

Programme de soins dentaires gratuits pour les enfants et les jeunes admissibles âgés de 17 ans et moins.

https://www.ontario.ca/fr/page/services-couverts-par-beaux-sourires-ontario

Les services de santé mentale et toxicomanie :

Votre médecin de famille peut vous aiguiller vers un fournisseur communautaire de soins de santé mentale et contre les dépendances https://www.ontario.ca/fr/page/services-de-sante-mentale

Services de santé mentale pour les enfants et les jeunes : l'Ontario compte plus de 400 organismes qui offrent un soutien aux enfants et aux jeunes de moins de 18 ans ayant des problèmes de santé mentale ou de toxicomanie.

https://www.ontario.ca/fr/page/services-de-sante-mentale-pour-les-enfants-et-les-jeunes

Vous prévoyez d'accoucher au Canada, sachez par exemple que vous pouvez choisir entre les services d'un médecin ou d'une sage-femme :

- La sage-femme offre des soins tout au long de la grossesse, de l'accouchement et de la période de six semaines qui suit l'accouchement ;
- En cas de complications, elle dirige les femmes et bébés vers un médecin de famille ou un médecin spécialiste.

Pour plus d'informations :
http://www.health.gov.on.ca/fr/public/programs/midwife/default.aspx

Où pouvez-vous accoucher ?

- **À l'hôpital (le plus proche de chez vous)**
- **À la maison, où vous recevrez les soins primaires d'une sage-femme**
- **Dans un des deux centres de naissance situés à Ottawa et Toronto** https://ottawabirthcentre.ca/fr

Comment trouver une sage-femme ?

- **Contactez l'Association des sages-femmes de l'Ontario** https://www.ontariomidwives.ca/
- **Contactez l'Ordre des sages-femmes de l'Ontario qui réglemente la profession de sage-femme.** http://www.cmo.on.ca/

Les médicaments sont-ils remboursés ?

- Programme de médicaments Trillium
- Programme de médicaments de l'Ontario
- Programme MedsCheck

http://www.health.gov.on.ca/fr/public/programs/drugs/

Consultation rapide au téléphone, contactez :

- Télésanté 1 866 797 0000
- Médecin à domicile Medvisit
- Médecin à distance Télémedecine

Le bouche-à-oreille, les groupes sur les médias sociaux et les organismes francophones pourront aussi vous aider.

L'AIDE AUX VICTIMES EN ONTARIO

Le Canada protège et soutient particulièrement les femmes et les enfants. Des organismes francophones sont repartis à travers la province pour venir en aide aux femmes et aux enfants victimes de violences. Vous n'êtes pas seules, vous pouvez vous tourner vers ces organismes qui offrent des services adaptés à vos besoins.

Vous vous sentez en danger immédiat ? Appelez le 9-1-1. Vous pouvez aussi contacter la ligne Fem'aide qui vous dirigera vers les services appropriés dans votre collectivité, 24h/7 jours en appelant le 1877-336-2433 ou visitez le site internet : www.femaide.ca

Comment définie-t-on la violence familiale au Canada ?

La violence familiale « renvoie à une gamme étendue de comportements violents qui se produisent au sein d'une relation fondée sur le lien de parenté, l'intimité, la dépendance ou la confiance ». Cette définition est vaste et elle peut comprendre la violence physique, sexuelle et verbale, les mauvais traitements psychologiques, l'exploitation financière et la négligence.

https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/promotion-sante/arretons-violence-familiale/violence-familiale.html

http://www.rcmp-grc.gc.ca/cycp-cpcj/violence/fv-vf/fvres-resvf-fra.htm

Comment fonctionne les centres d'hébergement et quels services offrent-ils ?

Il existe des centres d'hébergement pour accueillir les femmes et les enfants en situation de détresse.

- Ils offrent de l'aide, de l'information et/ou des références. Le personnel peut recevoir les appels juste pour écouter les femmes victimes de violence.
- Ils sont disponibles **24 h, 7 jours par semaine.**
- Ils offrent des **lieux sécuritaires** dont les adresses sont confidentielles.
- Ils sont aménagés pour **accueillir, gratuitement, les femmes victimes et leurs enfants**, fuyant la violence familiale, pour une durée d'un mois au plus.
- Ils les soutiennent en cas de crise, leur fournissent des services de counseling, de l'information juridique et financiers et les aides à trouver **des logements de transitions** qui peuvent les abriter pour une durée de plus qu'une année.

Comment se protéger contre la violence conjugale ?

https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/promotion-sante/arretons-violence-familiale/vous-etes-prises-violence-familiale.html

Action ontarienne contre la violence faite aux femmes (AOcVF)

C'est un regroupement féministe et francophone d'organismes qui s'unissent pour travailler à la prévention de la violence. Pour connaître les services et les organismes membres, consultez :

https://aocvf.ca/services-aux-femmes/

Quelles sont les aides financières disponibles pour les victimes ?

Commission d'indemnisation des victimes d'actes criminels (CIVAC)

http://www.sjto.gov.on.ca/civac/

Le Programme d'intervention rapide auprès des victimes (PIRV) offert par Le Service aux Victimes de l'Ontario

https://www.attorneygeneral.jus.gov.on.ca/french/ovss/programs.php#vqrp

Qu'est ce qu'il faut faire en cas de violence familiale ?

Lorsque le comportement semble dangereux, vous pouvez déposer une plainte à la police en appelant au numéro de l'unité de déclaration de la Police au 416-808-2222 ou vous rendre à la Division de Police locale la plus proche.

Si le danger est immédiat, composez le 9-1-1

Qu'est-ce que la maltraitance et la négligence envers les enfants ?

La maltraitance des enfants est quand un parent ou tuteur, que ce soit par action ou inaction, cause un préjudice, mort, un préjudice émotionnel ou risque de préjudice grave à un enfant.

Les formes de maltraitance :

- **la violence physique,**
- **abus sexuel,**
- **l'exploitation,**
- **la violence psychologique.**

Les sociétés d'aide à l'enfance :

- Enquêtent sur les mauvais traitements et la négligence à l'égard des enfants âgés de moins de 18 ans.
- Ils prennent des mesures pour protéger les enfants.
- Ils soutiennent les familles.
- Ils placent les enfants en vue de leur adoption si besoin pour leur sécurité.
- Pour plus d'information :
  http://www.children.gov.on.ca/htdocs/French/professionals/childwelfare/societies/index.aspx

La négligence :

est une absence de gestes appropriés pour assurer, la sécurité, le développement le bien-être de l'enfant. Elle est caractérisée par l'absence chronique ou momentané de comportements parentaux bénéfiques à l'enfant sur les plans, de la santé, de l'hygiène, de l'habillement, de l'alimentation, de la sécurité, de la surveillance, de la protection, du stimuli intellectuel, de l'éducation, des émotions, mettant ainsi en péril son développement normal.

La police en Ontario

Il existe trois niveaux de corps policiers au Canada :

- la Gendarmerie royale du Canada (GRC) – au fédéral
- la Police provinciale de l'Ontario (OPP) - au provincial
- les services de police locaux tels que le Toronto Police Service - au municipal

Existe-il un service de police francophone ?

Le niveau des services en français varie d'une région à l'autre en Ontario. Par exemple :

- Le service de police d'Ottawa est complètement bilingue
- Le service de police de Toronto consacre une sous-unité réservée pour la communauté francophone.

Comment déposer une plainte contre la Police ?

Vous pouvez vous plaindre auprès du Bureau du directeur indépendant de l'examen de la police (BDIEP).

Pour une aide à la cour

Des services d'accompagnement sont disponibles au sein de certains organismes.

Vous trouverez des ressources en utilisant les informations suivantes :

- Les agents de soutien dans le contexte de la Cour de la famille
- Le Programme d'aide aux victimes et aux témoins (PAVT)
- Les programmes d'intervention auprès des partenaires violents (PIPV)
- Système de notification des victimes

Vous avez un problème avec votre employeur, votre locateur, vous avez besoin d'aide pour vos papiers d'immigration ? Rendez-vous dans un des organismes francophones qui offrent un accompagnement et des services d'aide juridique.

Comment trouver un avocat ?

Le service de référence du barreau (SRB) offre :

- Un répertoire des avocats titulaires du permis du Barreau.
- Un service d'inscription, en ligne pour les résidents, qui aident à trouver un avocat selon les besoins particuliers des clients. **Les 30 premières minutes de la consultation sont gratuites** et peuvent se faire au téléphone ou en personne.
- Une ligne d'urgence comme outil de référence (416 947 5255 ligne d'urgence sans frais : 1 855 947 5255) https://lsrs.lso.ca/lsrs/welcome
- Association des juristes d'expression française de l'Ontario (AJEFO)

Conseils juridiques en français par téléphone à travers l'Ontario :

L'Est, assuré par le **Centre de services communautaires Vanier**, 1 877 500 4508

Le Nord, assuré par la **clinique juridique communautaire de Sudbury**, 1 87 pour avis 1 877 687 2847

Région du Grand Toronto, assuré par le **Centre francophone de Toronto**, 1 877 966 7345

Sud-Ouest : la **clinique juridique bilingue Windsor/Essex**, 1 877 650 9716

http://legalaid.on.ca/fr/contact/flapp.asp

Outre l'AJO, il existe aussi :

- ***Pro Bono Law Ontario ;***
- ***Law help Ontario ;***
- ***Appeals assistance projet ;***
- ***Justice net.***

Que faire si vous ne pouvez pas vous payer un avocat ?

Aide juridique Ontario (AJO) est un organisme autonome sans but lucratif, financé par l'État pour fournir une aide juridique aux personnes à faibles revenus. L'AJO offre :

- Des conseils juridiques sommaires en matière de la famille et de droit criminels
- Des services d'avocat de services pour les tribunaux criminels, à la cour de la famille ou au tribunal de la jeunesse sans avocat
- Un certificat d'aide juridique qui permet de payer les services des avocats privés pour des affaires plus graves
- Des services pour aider les personnes à obtenir des prestations d'aide sociale, par le biais des cliniques juridiques communautaires

legalaid.on.ca/fr/

Cliniques juridiques communautaires :

L'AJO finance 73 cliniques à travers l'Ontario, dont 13 privées. Ces cliniques fournissent aux clients des renseignements ainsi que des conseils et des représentations juridiques. Pour trouver les cliniques francophones, consultez le répertoire du MOFIF et l'AJO.

Le centre d'information juridique de l'Ontario Offre une rencontre gratuite de 30 minutes avec un avocat, sans aucun critère d'admission avec une possibilité de référence aux organismes juridiques, gouvernementaux et communautaires
1 844 343 7462.

https://www.ajefo.ca/grand-public/centre-d-information-juridique-de-l-ontario

Centre de service juridique pour les femmes francophones (CSJFFO)

Dans le cadre des services offerts par l'Action ontarienne contre la violence contre les femmes, le CSJFFO offre deux services de consultation téléphonique :

- Service d'information juridique assuré par une travailleuse d'appui juridique
- Service de conseils juridiques assurés par une avocate spécialisée dans les droits de la famille https://aocvf.ca/notre-travail/services-juridiques/

Pour en savoir plus

Portail d'information juridique destinée aux francophones

- **public/cliquezjustice-ca**
- **cleo.on.ca/fr**
- **justice pas-à-pas**
- **undroitdefamille.ca**
- **ajefo.ca**

Si vous avez un handicap, comment pouvez-vous être accommodé au travail ?
archdisabilitylaw.ca

Comment déposer une plainte contre un avocat ?
https://lso.ca/proteger-le-public/plaintes/comment-faire-une-plainte

Le saviez-vous ? Il existe 422 écoles francophones. Ces écoles sont réparties entre 12 conseils scolaires à travers la province. Vous avez donc l'opportunité d'envoyer votre enfant dans une école francophone afin qu'il puisse conserver le français, comme première langue, qui est une des deux langues officielles au Canada avec l'anglais.

Que faut-il savoir à propos des écoles francophones en Ontario ?

- **Éducation entièrement en français**
- **Personnel francophone**
- **Suit le curriculum du ministère de l'éducation de l'Ontario**

Il existe deux sortes de conseils, le public (laïc) et le catholique.

Quels sont les critères d'admission pour les différents conseils ?

- langue française parlée à la maison ;
- un des parents a été scolarisé dans une école francophone canadienne ;
- si les parents ne répondent pas à ce critère, l'enfant doit passer par un comité d'admission qui vérifiera son niveau de français selon son âge.

Le français langue seconde (FLS)

Dans les écoles de langue anglaise, les élèves étudient le français de la 4e à la 8e année. **Il existe 3 programmes de FLS en Ontario :** programme de base, intensif, et d'immersion.

Existe-il des programmes spécifiques pour les élèves avec des besoins spéciaux ?

Les Conseils scolaires offrent un programme aux élèves ayant des besoins particuliers. Contactez-les pour en savoir plus sur l'accompagnement possible.

Des partenaires pour les enfants, les TÉÉ dans les écoles :

Les travailleurs d'établissement (TÉÉ) ont pour mission l'intégration et la réussite scolaire des élèves nouvellement arrivés.

Comment choisir une garderie francophone ?

Chaque école élémentaire appartenant à un conseil scolaire francophone possède une garderie francophone. Ces garderies sont gérées de façon privée et répondent aux politiques de gestion de garderies en Ontario.

- Il existe en Ontario deux types de garderies :
  - **Agrées dont les fournisseurs détiennent un permis d'exploitation**
  - **Non agrées qui se tiennent dans un cadre informel, souvent familial**
- Pour les trouver, demandez aux organismes, consultez la presse et les médias sociaux.

Comment obtenir de l'aide financière pour les garderies ?

- L'Allocation canadienne pour enfants (ACE) est un paiement mensuel, administrée par l'Agence du revenu du Canada (ARC)
- Prestation ontarienne pour enfant : soutien les familles à revenu faible
- Prestation pour enfants handicapés (PEH) https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/prestations-enfants-familles/calculateur-prestations-enfants-familles.html

Programmes pour la petite enfance :

- **Les centres « ON y va »** : programmes gratuits et flexibles pour les enfants de 0 à 6 ans et leur famille. https://www.ontario.ca/fr/page/trouver-un-centre-pour-lenfant-et-la-famille-y-va
- **Grandir ensemble** : http://www.edu.gov.on.ca/gardedenfants/grandir-ensemble-main-oeuvre-pege-fr.pdf

Pendant les vacances : les camps d'été pour offrir des activités sportives et culturelles

La plupart des camps sont payants. Ils peuvent avoir une thématique particulière (sport, informatique etc.) et sont généralement en anglais. Pour les camps en français, se renseigner auprès des conseils scolaires, du Centre francophone de Toronto ou de l'Alliance française de Toronto, par exemple.

Plusieurs cours, financés par le gouvernement, sont offerts gratuitement aux résidents permanents et aux réfugiés acceptés. Ils se donnent en classe, en ligne ou à distance. Ils sont disponibles à temps plein, à temps partiel, le soir ou les fins de semaines.

Quels sont ces programmes et comment y accéder ?

CLIC/LINC : Cours de langue pour les immigrants au Canada

- offert **gratuitement** à ceux qui veulent améliorer leur niveau d'anglais (consultez le répertoire du MOFIF) ;
- enseignement linguistique qui facilite l'adaptation à la vie canadienne ;
- aide pour le service de garde pendant les études et avec les frais de transport ;
- lorsque vous terminez un niveau, vous obtenez un certificat témoignant de vos compétences ;
- certaines classes sont conçues spécialement pour les jeunes et les personnes âgées ;
- d'autres sont conçues pour s'adapter à vos besoins particuliers ;
- certains cours peuvent être pris de la maison, pour ceux qui ne peuvent pas se déplacer. https://www.ontario.ca/fr/page/ameliorer-vos-competences-en-anglais-et-en-francais

Cours d'alphabétisation : destinés à acquérir et améliorer des compétences linguistiques, et de lectures, écriture de base.

Formation linguistique axée sur les professions (FLAP) : destinée aux professionnels dans certains secteurs http://co-oslt.org/fr/ http://www.learnspeaklive.ca/downloads/LSL_FRENCH.pdf

Les collèges :

collegelacite.ca
collegeboreal.ca

Deuxième carrière en français :

En arrivant, il est possible que vous ayez à reprendre vos études post secondaires :

- En Ontario, il existe 2 collèges publics en langues françaises et 9 universités bilingues
- Chaque université ou collège établit ses propres critères en matière de reconnaissance de titres de compétences étrangers
- Vous pouvez étudier à temps plein, à temps partiel et à distance pour avoir un prêt et une bourse consultez : le site du regime d'aide financière aux étudiants de l'Ontario (RAFEO) ou en appelant le Centre de service national de prêts aux étudiants, au 1-888-815-4514

CLNA : Cours de langue de niveau avancé

- avoir un niveau linguistique de 7-10
- prépare au marché du travail par un programme de placement, de mentorat, de stages, d'une préparation aux examens catholiques, par les organismes sans but lucratif et par les collèges

Programmes d'anglais liés aux compétences :

offrent des cours spécialement conçus pour une amélioration parallèle des compétences aussi bien linguistiques que professionnelles (le commerce, l'informatique…).

Aussi disponible sous forme de programme-relais (Bridging Program).

Comment s'inscrire à un cours de langue en anglais :

- il faut d'abord évaluer vos compétences linguistiques dans un centre d'évaluation disponible dans certaines agences communautaires. Les organismes d'aides aux immigrants pourraient vous aider à en trouver.
- le personnel du centre vous oriente, ensuite, vers l'école la plus proche de chez vous en vous conseillant le cours qui vous convient le mieux.
- il existe aussi une autoévaluation en ligne : https://www.clb-osa.ca

Au Canada, le peuple vote pour des représentants à la Chambre des communes fédérale, des représentants aux assemblées législatives provinciales (partis Libéral, Conservateur, Nouveau Parti Démocrate et Les Verts), des représentants au conseil municipal de sa ville ou de sa localité. Ces représentants ont pour mandat de voter des lois, d'approuver des dépenses et de les contrôler, de garder leur gouvernement ou administration responsable. Chaque francophone en situation minoritaire joue un rôle primordial pour le respect du français dans la province en parlant sa langue, en participant à des activités et en demandant des services en français.

Mais qu'est-ce qu'une démocratie parlementaire ?

Composition du parlement fédéral :

Le Souverain :
la Reine Elizabeth II, Chef de l'État, représentée par le Gouverneur général.

Le Sénat :
étudie les projets de lois. Les sénateurs proviennent de toutes les régions du Canada et sont nommés par le premier ministre.

La Chambre des communes :
adopte les lois du Canada. Les Canadiens élisent leurs représentants à la Chambre des communes. Ils sont habituellement associés à un parti politique.

Le premier ministre (élu pour 4 ans) :
le chef du gouvernement du Canada. C'est le parti politique qui remporte le plus grand nombre de députés qui forme le gouvernement, et son chef devient le premier ministre. Le premier ministre désigne les députés qui composeront le conseil des ministres ou Cabinet.

Le Parlement provincial à trois composantes :

Le Lieutenant-gouverneur : représente la Reine dans la province de l'Ontario, ainsi que dans toutes les autres provinces.

L'Assemblée législative :
étudie et adopte les lois provinciales. En Ontario, les élus sont les députés provinciaux.

Le premier ministre provincial (élu pour 5 ans) est le chef du parti politique qui remporte le plus grand nombre de députés provinciaux à l'Assemblée législative. Il dirige le gouvernement et désigne les députés qui deviendront les ministres de son Cabinet ou Conseil des ministres. Le Cabinet établit les politiques gouvernementales et soumet des projets de loi à l'Assemblée législative pour approbation.

Le palier municipal

Le palier municipal : responsables du transport collectif, la protection contre les incendies, les services de police locaux, l'utilisation des terres locales, les bibliothèques, les parcs, l'alimentation en eau de la municipalité, la voirie le stationnement.

Il s'agit de pouvoirs qui leur sont dévolus par les gouvernements provinciaux. Les résidents de la municipalité élisent le maire et les membres du conseil qui dirigent le gouvernement local, et les membres du conseil ainsi que les conseillers scolaires.

Pour plus de détails sur les élections visitez le site **elections.ca**

Vous pouvez vous engager bénévolement dans un parti ou pour une campagne.

Pour faire valoir et reconnaitre la présence francophone en Ontario, des organismes s'engagent comme l'Assemblée de la francophonie de l'Ontario (AFO), l'organisme rassembleur et la voix politique de la francophonie ontarienne **www.monassemblee.ca** ainsi que les AFCO locaux comme à Ottawa, Toronto, Hamilton. Contactez-les pour en savoir plus et vous engager.

Au Canada, vous devrez ouvrir un compte auprès d'une banque, même si vous n'avez pas d'emploi. Il suffit d'avoir une preuve d'identité ; un montant minimum à déposer ; une preuve d'adresse en Ontario et un statut de résidence. Il est toujours conseillé d'ouvrir un compte d'épargne et aussi un compte chèque pour une bonne gestion de vos finances.

Comment obtenir une carte de débit ?

- Une carte de débit est plus facile à obtenir car elle est émise sans frais annuels. Quand vous payez avec une carte de débit, **c'est votre propre argent que vous utilisez.**

Comment obtenir une carte de crédit ?

- Quand vous obtenez et utilisez une carte de crédit, c'est de **l'argent prêté par une institution bancaire que vous utilisez, pas le vôtre**. Il y a une limite pré-autorisée que vous obtiendrez et vous devrez rembourser cet argent si vous l'utilisez.

  Il y a plusieurs façons de rembourser ce montant qu'on a utilisé sur la carte de crédit :

  - **100 % en fin de mois (vérifier la date avec la banque et sur votre relevé) :** meilleure utilisation de la carte, car il n'y a pas d'intérêts à payer à sa banque. Cela permet d'éviter les intérêts qui sont souvent très élevés, soit de l'ordre de 22 % à 30 %
  - **Minimum mentionné sur votre relevé :** très déconseillé car compte-tenu des intérêts élevés, on se retrouve à payer pratiquement que les intérêts et pas le capital et ce prêt revient très cher. **Par exemple pour rembourser 1,000 $ en payant que le minimum de 10 $ par mois, cela prendra pratiquement 8 ans pour rembourser ce crédit.**

C'est quoi la côte de crédit (Credit Score) ?

Au Canada, la côte de crédit est extrêmement importante car cela permet à toute institution financière ou des personnes ou entreprises d'évaluer votre situation financière et vos habitudes de remboursement et de paiement avant d'accorder un crédit. Cela peut-être pour un prêt personnel, une carte de crédit, un prêt pour l'achat d'une voiture ou une maison par exemple.

Cette côte est exprimée par un chiffre entre 350 et 900. En général, au-dessus de 650, le dossier est considéré comme moyen et le plus on se rapproche de 800, meilleur est votre historique de paiement et votre « réputation ».

Conseils :

Soyez attentif aux prix des choses car vous arrivez dans un nouvel environnement avec beaucoup d'incitation à la consommation :

- Gérer votre budget en fonction de vos revenus et vos dépenses
- Évitez d'avoir trop de dettes et toujours rembourser dans les échéances prévues
- Évitez les retards de paiement même pour vos factures
- Sensibilisez vos enfants à la bonne gestion financière très tôt. Une bonne manière de les préparer à être responsable financièrement dans le futur.

À SAVOIR

Les cartes de crédit ne sont pas offertes que par les banques mais aussi par les grands magasins (Canadian Tire, Bay, etc) ou supermarché (Walmart) ou même les compagnies de téléphone comme Rogers.

Renseignez-vous et réfléchissez bien avant de les accepter.

Que faut-il absolument savoir en matière d'impôts en Ontario ?

Au Canada, on verse différents impôts aux trois niveaux de gouvernement (fédéral, provincial et municipal). Ces taxes permettent de financer les programmes et services du gouvernement, comme les soins de santé, les transports, l'éducation ou même les services en français.

En Ontario, l'imposition, en 2019 (Province + Fédérale) varie de 5.05 % (10,583 $-12,069 $) à 53,53 % (à partir de 220,001 $). On peut réduire le montant imposable entre autres si on a des enfants ou sinon en investissant dans des plans de retraite tel que le REER ou avec son employeur.

Les canadiens se font souvent aider par des spécialistes comptables pour remplir leurs impôts. Vous trouvez des cliniques de services gratuits si vous avez des revenus faibles ou besoin de conseils (exemple, le Centre francophone de Toronto offre une clinique chaque année).

La déclaration de revenu

C'est une obligation légale de faire une déclaration de revenu au mois de **mars/avril de chaque année, même si on n'a pas généré de revenus.**

Un calcul sera fait afin de déterminer vos revenus imposables. Vous aurez soit un impôt à payer avant le 30 avril ou sinon vous recevrez un retour d'impôt.

Tous les avantages sociaux qui sont payés par l'Etat (Province et Fédéral) dépendent de vos déclarations de revenus. Parmi elles :

- **la Prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE),**
- **la Prestation universelle pour la garde d'enfants (PUGE)**
- **le crédit pour la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée (TPS/TVH).**

Ce sont des aides de l'Etat que vous pourriez recevoir selon votre situation.

Comment pouvoir assurer l'avenir au Canada ?

Au Canada, les résidents doivent planifier leurs finances et s'assurer de leur protection ainsi que de leur retraite par eux-mêmes.

Assurance vie :

La base d'une bonne sécurité financière est l'assurance vie, avec une cotisation mensuelle. C'est une sorte de **protection financière qu'on offre à sa famille en cas de décès**. On veut s'assurer que les personnes qu'on laisse derrière auront les moyens financiers nécessaires pour payer les frais funéraires, les dettes et aussi avoir un revenu confortable pour garder un niveau de vie correct après votre décès.

Assurance santé :

C'est une assurance santé **complémentaire** à la couverture provinciale (OHIP). Elle permet de se faire rembourser **le coût des médicaments et les frais dentaires entre autres.**

Assurance d'emploi :

Lorsqu'on est employé par une organisation, il y a un montant qui est prélevé du salaire pour payer l'assurance emploi. **Cette assurance permet à l'employé de recevoir à peu près 55 % de ses salaires (avec une limite) sur 14 semaines ou plus s'il y a perte d'emploi ou congé maternité.**

Assurance invalidité :

C'est une assurance qui permet à une personne employée ou entrepreneur de percevoir à peu près **70 % de ses revenus (avec une limite) si elle ne peut plus travailler en cas d'accident ou de maladies.**

Quelques options d'Épargne pour comprendre :

- **REÉR** : Régime Enregistré d'Épargne Retraite, pour épargner pour sa retraite.
- **REÉÉ** : Régime Enregistre d'Épargne Éducation pour épargner pour l'éducation de ses enfants. Le REÉÉ vient avec des avantages tels que les contributions à hauteur maximale de 500 $ par an par le gouvernement fédéral pour toute contribution de 2 500 $ au compte. Les personnes ayant des revenus faibles peuvent avoir aussi des subventions additionnelles.
- **Celi** : Compte d'Épargne Libre d'Impôt pour épargner pour divers projets, tels que l'achat d'une maison, les études ou d'autres projets personnels. Il y a un montant maximal de contribution chaque année. Pour 2019, il est de 6,000 $.

  Prenez conseil auprès de conseillers financiers et vérifiez leurs références.

Fem'aide
1 877 336-2433

Ligne de soutien pour **femmes** touchées par la violence

www.femaide.ca
ats 1 866 860-7082

MOFIF
ensemble pour un avenir meilleur

www.mofif.ca
contact@mofif.ca
@MouvementFemmes
@mofif

Financé par :

Patrimoine canadien
Canadian Heritage